

Accord instituant la Fondation internationale UE-ALC

2016/0217(NLE) - 04/10/2017 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 636 voix pour, 36 contre et 27 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord instituant la Fondation internationale UE-ALC.

Suivant sa commission des affaires étrangères, le Parlement a **approuvé la conclusion de l'accord.**

Pour rappel, la Fondation Union européenne-Amérique latine et Caraïbes (Fondation UE-ALC) a été créée par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union et de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) en 2010. Ses membres en sont les pays de l'Union et de la CELAC, ainsi que l'Union européenne elle-même.

La Fondation est un instrument du partenariat UE-CELAC qui a pour mission de renforcer et de promouvoir le partenariat stratégique entre les deux régions, d'améliorer sa visibilité et d'encourager la participation active des sociétés civiles respectives.